

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
	Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Maïté POTIN	à	Marc OXIBAR
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOPE
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
	Christophe GUERY	à	Evelyne BALLIHAUT

REÇU
Le 16 AVR. 2018
SOUS-PREFECTURE
OLORON-SUR-MARIE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE
Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS (excusé), Claude LACOUR (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 27-180412-TOU-

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU : REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DES SERVICES, EQUIPEMENTS ET ACTIVITES

Mme CAMPELLO rappelle que dans le cadre de leur convention de partenariat autour d'un plan d'actions collectives, les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau ont convenu de se grouper, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 pour la réalisation d'un schéma directeur de signalisation des services, équipements et activités.

Cette action, dont la dépense était inscrite au BP 2017, a pour objet de définir les règles du jeu en matière de signalisation à différents niveaux : entrées de territoire, signalétique directionnelle, sites d'intérêts majeurs, Signalisation d'Information Locale (SIL), Relais d'Information Service (RIS), signalétique événementielle. Ce projet fera l'objet d'un marché de prestation de services. Ce prestataire aura pour missions de réaliser un diagnostic, de définir une stratégie de signalisation et d'élaborer le schéma de signalisation en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Office de tourisme, communes, professionnels du tourisme, gestionnaires de voirie...).

Afin de réaliser des économies d'échelle et d'assurer la cohérence des deux dispositifs, les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau ont convenu de constituer un groupement de commandes.

Sachant que cette procédure suppose au préalable la mise en place d'une convention précisant les modalités de fonctionnement du groupement, un projet de conventionnement a été élaboré, lequel prévoit notamment que :

- le coordonnateur du groupement serait la Communauté de Communes du Haut-Béarn ;
- la CCHB serait, à ce titre, chargée d'assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à concurrence, de convoquer et conduire les réunions de la commission d'appel d'offres prévue à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, d'informer les candidats du résultat de la mise en concurrence, de procéder à la publication des avis d'attribution, de rédiger le rapport de présentation, signé par l'exécutif de la collectivité qui assume la fonction de coordonnateur ;
- le groupement serait doté d'un Comité de Pilotage, composé d'élus et techniciens des deux communautés de communes et de leurs offices de tourisme, chargé de définir les besoins, d'analyser les propositions des candidats, de formuler un avis sur le choix du prestataire, de suivre l'exécution des prestations du marché.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur de signalisation services, équipements et activités,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures

Affiché le 16.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE